

BELGIQUE – Colza rejeté pour des raisons environnementales

Par Christophe NOISETTE

Publié le 02/02/2004

La Belgique s'est prononcée, le 2 février, contre la demande de culture d'un colza résistant à un herbicide total, le glufosinate d'ammonium, de la firme Bayer mais a autorisé l'importation sous condition et la transformation¹. Cette position, approuvée partiellement par les organisations environnementalistes², suit l'avis rendu par le conseil belge de biosécurité³ qui soulevait au mois d'octobre 2003 les risques de contamination des champs non-OGM. L'avis des experts faisait référence, notamment, à l'étude de la Royal Society britannique (cf. Inf'OGM n°46) et aux commentaires du Ministère de l'environnement britannique⁴. La décision est fondée sur trois arguments : perte de biodiversité, dissémination inéluctable alors qu'aucune législation sur la coexistence n'est applicable et enfin impossibilité de mettre en oeuvre et de contrôler les lignes directrices agricoles proposées par le notifiant. Par ailleurs, pour Muriel Gerkens, députée fédérale, cette décision revient à cautionner la pollution environnementale en dehors de l'Union européenne et risque d'entraîner une concurrence déloyale vis-à-vis des producteurs belges. L'autorisation ayant été demandée sur le territoire belge, la Belgique agira comme rapporteur sur ce dossier auprès des instances européennes et les autres Etats membres seront invités à formuler des remarques. Un vote suivra au sein d'un comité d'experts de l'Union. En cas de vote défavorable, le dossier sera renvoyé au conseil des ministres.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/belgique-colza-rejete-pour-des-raisons-environnementales/